

30^c

Journal du Lot

30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Justice et politique

J'ai peur qu'on précise trop la jurisprudence de la Cour Suprême, chargée de rechercher et de punir les coupables de notre défaite et qu'à la faveur de cette limitation, conforme aux règles du droit, on ne commette l'injustice de laisser impunies des responsabilités politiques, qui sont pourtant à l'origine même de nos désastres.

Pour parler net, je dis que si Aristide Briand, par exemple, était vivant, il devrait comparaître au premier rang des accusés. Je dis que les promoteurs du Front populaire qui ont achevé l'œuvre de désarmement moral et de désorganisation sociale dont nous payons les conséquences, devraient avoir à répondre de leurs méfaits. Je dis que les chefs des partis internationalistes qui démolissaient la France en faisant chez nous du « pacifisme » désarmeur alors qu'on faisait partout ailleurs du nationalisme agressif, ne devraient pas non plus échapper au châtiement qu'ils ont cent fois mérité.

Encore une fois, les plus graves fautes sont politiques. Elles commencent à ceux qui ont trahi les intérêts de notre pays en abandonnant l'une après l'autre les garanties que lui donnait le traité de Versailles et même celles des pactes de Locarno, qu'ils nous présentaient pourtant comme notre meilleure protection. Ils n'ont pas eu de cesse ni de repos avant de nous avoir fait quitter la Ruhr, puis la ligne du Rhin. Ils se sont opposés à ce qu'on empêchât l'armée allemande de venir s'installer sur notre frontière et d'y édifier la ligne Stegfrid.

Il n'est pas possible aujourd'hui de ne pas voir, après coup, ce que nous avons si souvent dénoncé avant : à savoir que ces tartufes du pacifisme ont progressivement recréé le danger de guerre en Europe et que par étapes successives ils l'ont attiré sur nous après nous avoir mis dans l'impossibilité d'y résister.

Il y avait deux manières de nous amener au désastre : affaiblir la France était la première ; laisser l'Allemagne se fortifier était la seconde. Comme pour être sûrs de mieux y réussir, ces hommes et ces partis ont employé les deux manières à la fois.

Mais les disparus eux-mêmes ne sont pas morts tout entiers puisque leur sinistre héritage nous reste et qu'ils ont laissé derrière eux le mal qu'ils ont fait.

Et qu'on ne nous parle pas des jugements de l'histoire. Ceux-là satisfiront peut-être les hommes de l'avenir. Nous vivons, nous, dans le triste présent. Qui nous dit d'ailleurs que l'histoire ne nous serait pas sévère si nous étions indulgents ?

Il faut que ce sentiment soit bien fort pour être exprimé dans l'Œuvre, qui fut pourtant l'organe central du Front populaire, qu'elle a tant contribué à créer en y entraînant les radicaux. Brûlant ce qu'elle a adoré, elle écrit les lignes suivantes que je tiens à citer :

« Les fautes les plus graves sont politiques ; il ne s'agit pas des défaillances subalternes, ni des abandons individuels, ni des paniques collectives. Il s'agit des responsabilités plus générales, plus lointaines et plus hautes. Or, les juges ne sont pas politiques. Même quand il ne s'agit pas de magistrats de carrière, ils auront à connaître des faits, comme dans un procès ordinaire et devront se référer à des textes. C'est ici qu'une grave difficulté commence. Il s'agit d'une politique extérieure qui a été folle et qui nous a perdus ! »

Ces lignes expriment un scrupule que nous proclamons ne pas éprouver. Qu'il y ait ou non des « textes » juridiques qui prévoient ce genre de crimes, il nous importe peu.

Cette politique qui nous a perdus doit être frappée dans ses auteurs responsables, du seul fait qu'elle nous a perdus !

Est-ce que cela ne vous semble pas suffisant ?

Emile LAPORTE.

VIVRE SUR NOTRE FONDS

Savez-vous quel a été un de nos grands torts dans le domaine matériel ?

C'est d'avoir acheté à l'étranger, pendant des lustres, presque tout ce dont nous avions besoin pour notre existence.

La farine (trop souvent) venait du Canada. Les peaux de nos chaussures venaient des États-Unis. Les soieries de nos cravates venaient d'Angleterre et de passant par Lyon. Nos draps d'hôtels venaient de cette même Angleterre. La pâte à papier venait d'Amérique. Le Suède, de Suède, d'Allemagne. Les haricots de notre ragout venaient de Turquie. La bière venait d'Allemagne. Nos chapeaux de feutre venaient d'Italie ou d'Angleterre. On peut continuer encore et si cela vous amuse je vous en laisse le soin.

Parfois, cette importation était excusable, car nous manquions de certaines matières, de certains objets, que nous négligions de produire et de fabriquer. Mais le plus souvent, c'était par goût, par genre, que nous achetions au dehors. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons qu'il y a un « snobisme » de l'article étranger.

Lorsqu'on reprochait aux gens ce snobisme, ils répondaient : « Que voulez-vous, nous faisons moins bien. » C'était

loin d'être vrai. Mais ce qui était vrai, c'était que les fournisseurs étrangers des maisons françaises avaient des complaisances, accordaient des facilités inouïes, alors que nos fabricants montraient des rigueurs et des sévérités, présentant leurs fabrications à « fin courant », par exemple tandis que le fabricant étranger donnait 90 jours, six mois et même davantage.

Le résultat de ce système était le déficit croissant de notre balance commerciale, des milliards de francs français qui fuchaient le camp, des exportations assez maigres, avec des importations sans cesse grossissantes.

Cela est fini. « Nous sommes plus pauvres que Job, nous a prévenu M. Bégin ; il ne nous est plus possible d'acheter à l'étranger. » Nous allons donc finir par où nous aurions dû commencer, c'est-à-dire fabriquer toutes les choses nécessaires à notre vie.

La solution de facilité, le système « à la paresse » devra être remplacé par l'ingéniosité, l'activité. Il faudra que nos vivions sur notre propre fonds. « Made in France » sera imprimé au dos de tous nos produits.

A commencer par nos esprits.

PAN.

INFORMATIONS

La convocation des Commissions

Désormais, c'est le ministre qui convoquera les Commissions parlementaires lorsque le gouvernement jugera opportun de leur faire certaines communications.

On ajoute d'ailleurs, de source officielle, qu'il n'entre absolument pas dans les intentions du gouvernement de convoquer pour le moment les Commissions des affaires étrangères.

La réquisition des chemins de fer est supprimée

Le « Journal Officiel » publie, sur la proposition du ministre des Communications, trois décrets ou arrêtés, aux termes desquels est supprimée la réquisition des chemins de fer. La direction et l'exploitation des chemins de fer seront désormais exercés sous l'autorité du ministre des Communications.

Sympathies turques envers la France

La presse turque reproduit avec intérêt le mémorandum du comité France-Amérique, expliquant les raisons qui amènent la France à demander la cessation des hostilités.

Les précisions apportées par ce document renforcent les sentiments de sympathie attristée manifestée par l'opinion turque à l'égard de la France.

Négociations anglo-espagnoles

Un message reçu de Madrid annonce que les négociations entre l'Espagne et la Grande-Bretagne sur la question du contingentement du pétrole se poursuivent dans un esprit amical.

Les fortunes allemandes en pays ennemis

Aux termes d'une nouvelle ordonnance, toutes les fortunes allemandes qui se trouvent dans les pays ennemis doivent être déclarées. La Norvège, la Hollande, la Belgique ne seront pas considérées comme pays ennemis au sens de cette ordonnance ; doivent être considérés comme pays ennemis, l'Angleterre et la France, y compris les colonies, les protectorats et les mandats, ainsi que l'Égypte, le Soudan, l'Irak et la principauté de Monaco.

Roumanie et Bulgarie

On mande de Bucarest à l'Agence Reuter que le roi Carol a quitté Bucarest pour une destination inconnue. On croit que, en raison des négociations entre la Roumanie et la Bulgarie, le roi Carol désire une rencontre personnelle avec le roi Boris. Il est possible que les deux rois se rencontrent au cours du week-end près de Craiova.

L'Agence Reuter ajoute que les bruits circulant depuis vingt-quatre heures suivant lesquels la question de la Dobroudja serait réglée sont considérés par les cercles officiels comme prématurés.

Une délégation italienne est partie pour Berlin

La radio italienne annonce qu'une délégation de fonctionnaires et de techniciens italiens est partie le 11 août pour Berlin pour prendre part à des conférences avec le docteur Clodius, au sujet des problèmes économiques qui découlent de l'accroissement constant des échanges entre les deux pays.

La délégation italienne séjournera une semaine dans la capitale du Reich.

La guerre sino-japonaise

Le communiqué du front annonce que, de bonne heure, samedi matin, l'escadre japonaise chargée du blocus, a attaqué la localité de Haïmen, à vingt kilomètres au sud de Souatou.

Les Japonais ont réussi à débarquer près de Haïmen et, sous la protection de navires de guerre et d'avions, à en venir aux mains avec la garnison chinoise.

Les États-Unis et la guerre européenne

Le président Roosevelt a terminé la première partie de sa tournée d'inspection des ouvrages de défense sur la côte Est des États-Unis. Il a exprimé sa satisfaction des résultats obtenus et exprimé l'assurance qu'à l'automne, les usines américaines maritimes et militaires donneront leur plein rendement.

Un communiqué du D.N.B.

Le D.N.B. publie l'information suivante : « La grande bataille aérienne commencée dimanche continue aujourd'hui. Les forces de l'air allemandes sont en train de porter de nouveaux coups aux Anglais. »

« Les détails sur ces opérations ne sont pas encore parvenus. »

Plus de Loterie Nationale

Voilà qui est décidé officiellement : la onzième tranche de la Loterie nationale sera la dernière.

Si le tirage a lieu, comme on l'assure, dans une semaine, il ne reste plus que quelques jours aux candidats millionnaires pour tenter leur chance.

La prochaine fusion des Associations d'Anciens Combattants

Il vient de se constituer à Paris un Comité d'entente qui, après avoir discuté et voté le texte d'une adresse au Maréchal Pétain, a mis à l'ordre du jour la question de la fusion de toutes les Associations en une seule. Les combattants de la guerre 1939-40 y seront admis.

Suppression de la taxe de 15 0/0

Complétant l'appel adressé par le ministre des finances à la population pour l'inviter à payer ses impôts, une loi vient d'être promulguée par le chef de l'État abolissant la taxe de 15 p. 100 instituée par décret du 10 novembre 1939.

Fort impopulaire, cette taxe n'atteignait qu'une catégorie de contribuables parmi les plus modestes. Son produit était loin de compenser le mécontentement qu'elle avait fait naître chez ceux qu'elle frappait arbitrairement.

Désormais, toutes les retenues à provenir de cette contribution seront taxées au taux uniforme de 5 p. 100, quelle que soit l'antériorité de paiement auquel elles se rapportent.

Les mises en congé de prisonniers ne peuvent avoir lieu pour le moment

Il a déjà été indiqué plusieurs fois que des mises en congé de prisonniers ne pouvaient pas avoir lieu pour le moment.

On porte donc à nouveau à la connaissance de la population que les demandes de libérations ne seront pas acceptées par les services compétents des autorités allemandes.

Etat de siège en Hongrie

Une ordonnance aggrave les stipulations pour l'état de siège qui a été proclamé en Hongrie. Seront punis par une Cour martiale les traitres, les excitateurs à un soulèvement et le sabotage.

EN PEU DE MOTS...

— Les usines Renault, de la région parisienne, ont repris leur activité. Ces usines se consacrent à la fabrication des véhicules à gazogène.

— Des pluies torrentielles sont tombées en Louisiane. Dans le sud-ouest de cet Etat, plus de dix mille personnes sont sans abri.

— L'agence allemande D.N.B. annonce que le docteur Schaeffer est nommé commissaire de la Banque de France et délégué de la Commission des banques. Il s'installera au siège central de la Banque de France.

— On annonce que les États-Unis ont établi des consulats à Dakar (Afrique occidentale française) et à Saint-Pierre-Miquelon.

— Dans la ville macédonienne de Cavala, une organisation communiste a été découverte. Deux cents ouvriers des tabacs ont été arrêtés et condamnés, avec sursis, à la déportation.

— Près de Gerice (Italie) un camion transportant une cinquantaine d'ouvriers est tombé dans un ravin profond de 50 mètres. Cinq des occupants ont été tués, 12 très gravement blessés.

— Le traitement des secrétaires généraux créés par la loi du 15 juillet 1940 est fixé à 150.000 francs par an. En outre, à chaque emploi de secrétaire général sera attaché l'usage d'une voiture automobile.

Nos Echos

Marguerite Moreno et la source bleue.

La bien sympathique et célèbre artiste Marguerite Moreno est passée ces jours-ci à Cahors. Un nom de plus à ajouter à la liste déjà longue des notoriétés qui ont été les hôtes de notre cité.

Il est vrai que Marguerite Moreno est un peu loiloise puisqu'elle possède près de Touzac une belle propriété, fameuse dans la région parce qu'on y voit surgir une source dont l'eau magnifiquement limpide est d'une lumineuse couleur d'azur. Elle est d'ailleurs connue sous le nom de « source bleue ».

Nous avons dit qu'on y « voit surgir » cette source. Faut-il croire ce que nous avons entendu dire, à savoir que, depuis quelque temps, à la suite de divers travaux, la source a disparu et qu'on essaye, mais vainement, de la retrouver ?

Chronique du Lot

LE GROUPEMENT LAITIER

Un décret en date du 31 juillet prévoit l'application prochaine de la carte du lait et du beurre, ainsi que des restrictions à la fabrication et à la vente des fromages.

Ce rationnement exige que la production et la répartition du lait et des produits laitiers soient organisées et que le commerce de ces produits soit contrôlé. Il a été institué à cet effet par la loi du 27 juillet dernier un groupement inter-départemental laitier départemental composé de représentants des organisations professionnelles et coopératives laitières.

Nul ne peut au terme de la loi exercer le commerce du lait et produits dérivés s'il n'est agréé par le Groupement et muni d'une « carte professionnelle » délivrée par le Préfet. Sont touchés par cette mesure les catégories suivantes :

1^o Producteurs de lait apportant eux-mêmes leur lait dans une ville de plus de deux mille habitants (Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac et St-Céré) ;

2^o Ramasseurs de lait ;

3^o Dépositaires de lait ;

4^o Industriels laitiers ; fabricants de beurre ou de fromages ;

5^o Commerçants en lait, beurre ou fromages.

Les personnes visées ci-dessus sont priées de se faire inscrire dans les mairies avant le 20 août prochain, ou d'adresser leur déclaration à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

Le défaut de déclaration entraînerait, en dehors de l'impossibilité d'exercer la profession, l'application des sanctions prévues par les articles 31 et 46 de la loi du 11 juillet 1938.

LE PRIX DES BATTAGES

Après accord avec les entrepreneurs de battages, la Direction des Services Agricoles, la Chambre d'Agriculture, et avec l'autorisation de la Commission départementale de surveillance des prix, les prix maximum des battages pour la campagne 1940 ont été fixés comme suit :

Prix d'une heure de battage sans liège de la paille : matériel moyenne culture, 80 fr. ; matériel petite culture, 70 fr. Prix du battage pour un hectolitre : 6 fr. 50, non compris le déplacement du matériel.

Il est formellement interdit de se servir des heures pour attacher la paille avec de la ficelle.

UN GARDE MOBILE SAUVE UN ENFANT

Le 3 août, à 17 h. 30, le garde mobile Vigué Marcel, de service à Saint-Céré, se trouvait à proximité de la rivière « La Bave » lorsqu'il entendit des appels « Au secours ! Mon fils se noie. » S'étant approché, il aperçut un enfant qui coulait à pic dans la rivière. Plongé immédiatement, tout habillé, le garde Vigué sauva l'enfant et le ramena à sa mère qui avait assisté au sauvetage.

Il s'agissait du jeune Manal Henri, âgé de onze ans, réfugié avec ses parents à Saint-Céré, avenue Victor-Hugo. Tels sont les faits. Nous exprimons nos vives félicitations au courageux agent.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

La Préfecture du Lot nous communique :

« Les textes maintenant en vigueur les dispositions des conventions collectives de travail et des sentences arbitrales et surarbitrales devenues exécutoires et définitives n'ayant pas été abrogées, les conventions collectives et sentences arbitrales sont toujours en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois et règlements existants. »

En conséquence, les clauses des conventions collectives relatives notamment aux salaires et aux indemnités de licenciement sont toujours applicables.

Le maintien des stipulations des conventions collectives de travail ne doit pas toutefois être considéré, dans les circonstances actuelles, comme s'opposant à la conclusion d'accords ou d'ententes de caractère provisoire ayant pour objet de donner, dans le cadre collectif, une solution aux difficultés résultant de la situation économique. »

Communiste arrêté

Par ordre du général commandant du département du Lot, le nommé Jean-Henri Faure, chef de la cellule communiste de St-Céré, a été arrêté par la gendarmerie de cette ville, et conduit dans le camp de concentration d'indésirables de Buzet-sur-Baize (Lot-et-Garonne).

PALAIS DES FETES

Mercredi 14, jeudi 15, samedi 17, dimanche 18 août, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Albert Préjean, Pierre Renoit, Jean-Louis Barrault, Ketti Gallian dans un grand film.

LA PISTE DU SUD

d'après le roman de O. P. Gilbert. En complément : La guerre des Taxis.

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

Le Commissaire général belge pour le rapatriement se préoccupe d'organiser des trains de réfugiés comprenant des voitures sanitaires pour le transport des malades, blessés ou invalides absolument incapables de supporter dans les conditions ordinaires un voyage prolongé.

En principe, ces trains spéciaux, s'ils sont accordés, ne pourront être créés que lorsque la plus grande partie des réfugiés bien portants auront été évacués.

En seront exclus les réfugiés pour qui un voyage prolongé pourrait présenter, même dans ces conditions, un danger réel ou une menace grave.

En seront exclus également ceux qui sont atteints de maladies aiguës, infectieuses ou autres.

L'accès des voitures sanitaires sera réservé par priorité aux grands invalides, puis aux malades atteints d'affections chroniques graves et aux grands blessés pansés et appareillés. Un triage extrêmement sévère sera effectué à la gare d'embarquement par un médecin de la Croix-Rouge de Belgique.

Chaque personne admise dans la voiture sanitaire ne pourra se faire accompagner qu'un seul membre de sa famille ou d'une seule personne choisie par elle.

Le mode d'acheminement vers les gares d'embarquement sera déterminé par toutes les modalités auront été fixées par les organismes ferroviaires.

En vue de faciliter cette organisation, toutes les personnes qui se trouvent dans l'incapacité totale de prendre un train ordinaire et qui sont prêtes à accepter les conditions énoncées ci-dessus sont priées de faire connaître d'urgence leurs nom, prénom et adresse, ainsi que ceux de la personne qui accompagne, à la Croix-Rouge de Belgique à Cahors, si possible, pour le 15 août. Elles indiqueront, en outre, la nature de leur maladie ou infirmité ; ex. : fracture de la cuisse, affection cardiaque grave, etc., et mentionneront, en caractères apparents, sur l'enveloppe : Trains sanitaires.

REPRESSION SUR LA HAUSSE ILLICITE

Dans sa séance du 2 août 1940 le Comité départemental pour la Surveillance des prix a décidé de transmettre au Parquet huit dossiers de commerçants qui avaient pratiqué une hausse illicite.

Paielement de la prime de démobilisation

La Radio et la Presse ont annoncé que la deuxième fraction de la prime de démobilisation, soit 800 fr., serait payée aux intéressés par les soins des comptables du Trésor sur présentation par les militaires démobilisés de leur fiche de démobilisation et sur justification de leur identité.

Il est fait connaître aux bénéficiaires que les comptables du Trésor ne sont pas encore en mesure de procéder au paiement de cette prime, aucune instruction ne leur ayant été adressée à ce jour.

Un communiqué publié dans la Presse locale fera connaître la date à partir de laquelle le paiement de la prime de démobilisation pourra être effectué par la Trésorerie Générale ou par les perceptions du département.

Mouvement préfectoral

Dans le mouvement préfectoral récent, nous relevons avec plaisir le nom de M. Roussillon qui a été nommé préfet de Maine-et-Loire.

M. Roussillon est bien connu dans notre région, où il possède une propriété à Montfaucou.

Électrification de la ligne Brive-Montauban

Le réseau ferroviaire, grâce aux efforts de l'Administration de la S.N.C.F., a passé des commandes nouvelles de matériel roulant.

Notons avec satisfaction l'annonce de la mise en route du projet d'électrification de deux lignes : Paris-Lyon par Laroche et Brive-Montauban.

Magistrature

Par arrêté publié au « Journal Officiel » sont admis à cesser leurs fonctions :

M. Marbot, ancien président, rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de juge de 2^e classe au tribunal de première instance de Cahors ;

M. Bergougnoux, ancien juge de paix, rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de juge de paix des cantons de St-Céré et de Bretenoux (Lot).

EDEN

Mercredi 14, jeudi 15, samedi 17 et dimanche 18 août 1940, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Une ravissante opérette L'AMIRAL MÈNE LA DANSE avec Eleanor Powell, James Stewart et Virginia Bruce.

En première partie : Un dessin animé, et un documentaire.

CAHORS

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le jeudi 15 août (fête légale), le « Journal du Lot » ne paraîtra pas ce jour-là.

RETOUR AU CALME !

Depuis quelques jours, l'animation intense qui régnait dans notre ville diminue de sensible façon.

Sur les boulevards, dans les principales artères, notamment, le nombre des autos, camions, motos, est notablement réduit par suite du départ des démobilités.

Mais, un fait, plus heureux d'ist-on, est à constater notamment, c'est que si les « queues » subsistent encore devant les magasins d'alimentation, elles sont moins importantes que ces jours derniers...

Que de rudes heures d'attente subsistent les braves gens qui voulaient s'approvisionner de denrées.

Mais aussi que de regrettables constatations ont été faites par de nombreux témoins qui, hélas ! ne pouvaient que se plaindre, *in petto*, puisqu'ils n'avaient aucune surveillance n'était exercée, des agissements de tripoteurs, d'accapareurs !

Eh oui ! nul ne peut contester que, trop souvent, dans les « queues » devant les magasins se trouvaient plusieurs membres de la même famille et tous faisaient provision aussi ample que possible de denrées.

Des protestations qu'ils entendaient, ils semblaient n'attacher aucune importance et, impassibles, attendaient leur tour d'être servis.

Le résultat, comme l'indique un de nos confrères, c'est que si l'on persécutait à l'improviste chez certains gros égoïstes, « on découvrirait des stocks : sucre, graisse, biscuits, charcuterie, conserves suffisantes pour soutenir les rigueurs d'un long siège ».

Et ceux-là, évidemment, se soucient peu de la carte d'alimentation puisque leurs armoires sont gonflées !

Mais, l'animation intense de ces jours derniers diminue, les « queues » devant les magasins cesseront, soit, néanmoins il faut regretter que l'avidité des accapareurs n'ait pas été sanctionnée tant qu'il en était encore temps !...

L. B.

UN GESTE GÉNÉREUX

Les fonctionnaires du Ministère de l'Information, repliés à Cahors et qui avaient organisé un restaurant coopératif, ont liquidé leur entreprise amicale au moment de leur départ pour Paris, et par les soins de notre compatriote, M. Guilloux, Maître de conférences aux Facultés des Lettres, versé le boni de la petite exploitation aux mains du Maire de Cahors à destination des Sœurs Noires.

Nous adressons nos bien sincères remerciements à M. Guilloux et aux fonctionnaires du Ministère de l'Information pour leur bon geste.

Leur don sera vivement apprécié, d'autant plus qu'il est versé à une œuvre dont tous les Cahorçais et tous les réfugiés ont pu apprécier la grande bienfaisance.

Aux producteurs et vendeurs de lait

Le Maire de Cahors invite : 1° les producteurs de lait apportant eux-mêmes leur lait à Cahors ; 2° les ramasseurs de lait ; 3° les dépositaires de lait ; 4° les industriels laitiers (fabricants de beurres ou de fromages) ; 5° les vendeurs de lait, beurre ou fromage, à se faire inscrire à la Mairie en vue de l'attribution de la « carte professionnelle » indispensable pour être autorisé à exercer le commerce du lait et des produits laitiers. La liste arrêtée par la Mairie sera close le 15 courant et adressée le 20 à la Direction des Services agricoles.

Mort subite

Dimanche soir, M. Gentil, chef des chantiers de l'entreprise Soupire, demeurant rue de la Mercé, à Cahors, rentrant de son jardin, fut pris d'un malaise et succomba quelques instants après.

Cette fin si brusque a vivement impressionné tous ceux qui connaissaient M. Gentil, dont nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

Police de la route

Procès-verbal a été dressé contre les propriétaires des voitures automobiles immatriculées 9173-R.K. 9 et 3877-J.T.1, pour circulation en sens interdit.

Respect à la taxe

Des procès-verbaux ont été dressés pour ventes de denrées ou volailles au-dessus des prix de la taxe aux personnes suivantes : Mme Marie Soller, premiers, avenue de Toulouse, et Mme Vignals, de Lintillac-Lauzès.

RESULTATS DES EXAMENS BACCALAURÉAT

Section A'. — Sont définitivement admis : Mlles Andrieu, Bélibo, Claval, Faure, Mazars, Rigal, MM. Bernard (mention Bien), Besombes, Dupré, Mahit, Magne, Rouchayrols (mention Assez Bien), Souchard, Thouaille, Vaissière, Berthe, Boulian, Cassard, Gluck (mention Assez Bien), Noley, Aigle, Desbrosses, Gras, Lavaine, Pradel.

Philosophie. — Sont admissibles : Cahors. — Alocque, Albert, Baudry, Bernfeld, Bescol-Livresac, Mlle Bétille, Boillot, Mlle Boissy, Bordes, Bozoul, Buelon, Caillot, Mlle Clément-Grandcourt, Mlle Cornier, Costes, Mlle Delanis, Despages, Mlle Dodemar, Dupont, Mlle Frère, Garang, Gartner, Glénad, Guilhem, Hébert-Stevens, Mlle Jarrige, Juliard, Lévy, Mazars, Mention, Mlle Moreau, Pagès, Mlle Rescoussié, Mlle Rigal, Mlle Rouquié, Salgues, Mlle Simon, Mlle Solacroup, Tayard de Borms, Vidal, Vincens, Mlle Villiers.

Figac. — Mlle Bachou, Mlle Bousquet, Mlle Brugoux, Mlle Cels, Mlle Declaux de Péret, Mlle Flaugac, Gardes, Guary, Mlle Lamaud, Legrand, Maurin, Mlle Mazarguil, Monés d'Elboux, Mlle Rebois, Roger, Mlle Roussille, Solignac, Teyssier, Mlle Toulze, Triboulet, Ville-neuve-de-Ganti.

Brevet élémentaire

Aspirantes. — Sont définitivement reçues : Mlles Alimienti Joséphine, Chambon Ginette, Déjammes Juliane, De Lage Marie-Josette, Delmas Madeleine, Espéret Christiane, Francoulet Jeanne, Goillon Lucette, Grangié Madeleine, Gratiat Paule, Julien Ginette, Labrousse Emilie, Labryère Alice, Lafon Marie-Rose, Landès Marcelle, Larribe Jeanne, Lemozy Jacqueline, Lavergne Reine, Mouzère Suzanne, Pouzalges Simone, Resseguier Janine, Rey Simone, Rives Jeanne, Roussille André, Salgues Gabrielle, Schyn Antoinette, Sériéys Alice, Serres Odile, Tavit Jeanne, Valibus Marcelle, Vern Jeanne, Vigie Henriette, Vigie Lucienne, Delon Renée, Lacam Paulette, Manse Denise, Vernière Simone, Boitel Denise, Canac Janine.

Aspirants. — Sont définitivement reçus : MM. Bach, Bassery, Bergougnoux, Beulaguet, Bonfoued, Cantinier, Cazès, Cépède, Couderc, Coupeau, Escande, Espitalé, Girma, Graves, Houllagat, Jurgat, Lagorces, Lhiéda, Loubet, Massol, Mazières, Montussac, Pays, Poisson, Poujade, Sagnes, Serres, Ventach, Viard.

Brevet d'Enseignement Supérieur. — Sont définitivement reçus : Mlles Chambon Ginette, Espéret Christiane, Grangié Madeleine, Landès Marcelle, Larribe Jeanne, Lavaysse Odette, Lemozy Jacqueline, Lavergne Reine, Lonjou Blanche, Pouzalges Simone, Rives Jeanne, Vern Jeanne, Vigie Henriette, Vigie Lucienne, Manse Denise, Vernière Simone.

Aspirants. — Sont définitivement reçus : MM. Cazès, Couderc, Girma, Graves, Houllagat, Loubet, Massol, Montussac, Serres, Bassery, Beulaguet, Sagnes.

Examen d'entrée de Sixième au Lycée Gambetta

Sont admis : Amat Christiane, Baranton Daniel, Bélibo Jean-Pierre, Bouloumié André, Bouzou Georges, Gastéra Pierre, Gontou Michel, Cuvetot Francis, Décrepans Pierre, Durieux Micheline, Eyraud Francis, Fabry Pierre, Favarel Jacques, Hamard Bernard, Hequet Gilbert, Herbecq Pierre, Hesse Roland, Janichowski Pierre, Joseph Claude-Michel, Labro Jacques, Lacassagne Louis, Lacaze Jean-Paul, Lacaze Maurice, Lestang Jean-Michel, Mailhol Jean, Mention Georges, Mondy Jacques, Pechméze Gérard, Picard Pierre, Piécourt André, Raiter Gérard, Sand Georges, Sechauffe Bernard, Sembel Georges, Sennac André, Troupeur Marie-Claude, Vennitzki Albert, Villier André, Zoumeroff Philippe.

Un voleur arrêté. — Le 1^{er} août, M. Brab, propriétaire à Escaluzes (Lot), portait plainte à la police pour vol de chaises, de portes, de bois, etc., commis dans une maison dont il est propriétaire, rue du Château-du-Roi. La police prévenue a ouvert une enquête et a procédé à l'arrestation d'un des auteurs des vols.

Il s'agit d'un nommé Gillet Jules, 29 ans, réfugié belge. Il a reconnu s'être introduit dans les maisons écroulées de la rue du Château-du-Roi, avoir pris du bois pour faire la cuisine et des chaises pour s'asseoir, et des portes pour être utilisées comme tables.

L'enquête a été transmise au Parquet.

Nos prisonniers

D'après des renseignements dignes de foi, nous sommes en mesure d'annoncer que de nombreux prisonniers du Lot, principalement du 14^e R.I., sont actuellement au Camp de Chaumont (Haute-Marne), Caserne Foch, et n'ont pu donner de leurs nouvelles.

Chronique des Théâtres

« DOMINO »

C'est devant une salle comble que la jeune et sympathique troupe de Pierre Brasseur est venue donner « Domino ». L'une des meilleures pièces de Marcel Achard. Ceux qui l'avaient déjà vue ont été fort satisfaits de la voir, en quelque sorte, « créée » à nouveau pour la Province par ces excellents artistes ; quant à ceux qui l'ignoraient, ils l'ont découverte avec infiniment de plaisir. On connaît l'histoire de cette jeune femme qui engage un homme « distingué et beau garçon » pour épargner à celui qui est — ou plus exactement qui fut — son amant, les foudres d'un mari furieusement jaloux. Mais le résultat obtenu est loin de celui cherché : si Domino détourne quelque chose, c'est l'amour de celle qui l'a joué, et la pièce s'achève avec le départ des deux coupables tandis que l'amant exprime sa fureur et le mari son abaissement à un peu tard.

Il y a peu d'auteurs capables d'écrire un vaudeville dans tomber dans la grisaille. Mais Achard a traité ce sujet avec infiniment d'esprit, et cette pièce charmante, remarquablement interprétée par une troupe homogène, nous a fait passer une bien agréable soirée.

Pierre Brasseur est véritablement un très grand artiste qui, tour à tour, émet et fait rire le public. La scène où il déclare son amour à la jeune femme est remarquable et montre qu'il est parfaitement capable de jouer d'autres rôles que ceux de mauvais garçons ou de jeunes snobs qu'il a trop souvent au cinéma. Odette Joyeux, dont on a pu apprécier récemment le très grand talent en revoyant « Entrée des artistes », est la digne partenaire de son mari. Maurice Baquet, à nos qualités de comédien ont été mises en valeur dans « Accord final » et qu'un premier prix du Conservatoire a justement récompensé, a un rôle trop court à notre gré, mais cela montre la ferme volonté des organisateurs de cette tournée de ne rien sacrifier au succès de cette délicate comédie.

Pierre Prévost, le frère du grand metteur en scène, ainsi que Marcel Duhamel, qui sont surtout des techniciens du cinéma, tiennent remarquablement leurs rôles. Quant à Janette Bogaer, dont ce doivent être les débuts, le meilleur compliment qu'on puisse lui faire est de noter que personne ne s'en doute ; elle est jolie, a une diction parfaite et joue avec toute l'aisance souhaitable.

Bref, l'on ne sait quel plaisir est le plus grand : celui d'avoir vu une des meilleures pièces de ces dernières années ou d'avoir vu à l'œuvre ces excellents acteurs. Quoi qu'il en soit, de l'avis unanime de tous ceux qui ont assisté à « Domino », c'est incontestablement la meilleure des tournées qui se sont arrêtées à Cahors depuis plusieurs années.

Le braconnage

Les agents de police Bouchet et Delbos, en patrouille, samedi soir, ont surpris en flagrant délit de pêche, la nuit, les nommés Noël Blanchou, 30 ans, demeurant à Cahors, rue du Four-St-Laurent, sa femme et le sieur Périé René. Les instruments de pêche ont été saisis. Le produit de la pêche, — deux anguilles, — a été remis à l'hôpital de Cahors. Le procès-verbal a été transmis au Parquet.

Briquet non estampillé

Trouvé en possession d'un briquet non estampillé, le sieur Blanchou a été l'objet d'un procès-verbal qui a été transmis à la Direction des Contributions indirectes.

Défaut d'affichage de prix

Pour défaut d'affichage de prix, procès-verbal a été dressé contre Mlle Bouzou, charcutière, rue Wilson.

Chambre Syndicale des Horlogers-Bijoutiers de Cahors

Congès annuels

Le public cadurcien est informé que les maisons Lagarde et Mandelli seront fermées du 18 au 25 août 1940 ; Bouysou et Roy seront fermées du 25 août au 2 septembre 1940.

Chaque maison invite ses clients à retirer les réparations confiées, en tenant compte des dates de fermetures respectives.

METHODES PIGIER...

METHODES IMBATTABLES !

COURS pratiques et Professionnels de

COMPTABILITE

STENOGRAPHIE

DACTYLOGRAPHIE

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

LANGUES — DESSIN — DROIT

COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE

etc...

Facilités de paiement

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

12, Boulevard Gambetta, CAHORS

ATTENTION ! LES SPORTIFS !

On nous écrit :

On joue beaucoup au ballon de caoutchouc en ce moment au terrain de l'Aviron, mais certains jeunes gens se figurent y disputer un match de foot avec un ballon réglementaire, et chaussés de souliers à crampons.

Aussi un pénible incident qui aurait fort probablement pu dégénérer en accident s'est-il produit dimanche soir, vers 17 heures.

Une dame tranquillement assise au milieu de sa famille a reçu sur la tempe droite le ballon de cuir « shooté » avec une extrême violence ; pendant un moment son entourage fut très inquiet.

Il faudrait pourtant que ces joueurs dont certains ne sont plus de très « jeunes gens » évitent de se servir d'un ballon réglementaire et arrivent à comprendre que leur liberté s'arrête à celle d'autrui.

Etangers en défaut

Des procès-verbaux ont été dressés contre quatre membres de la famille Bélier, demeurant à Villesèque (Lot), pour défaut de renouvellement de cartes d'identité dans les délais réglementaires et pour défaut de saut-conduit.

SPORT-BOULES

Le concours de boules, organisé, dimanche 12 août, par l'Amicale des Badernes, avait réuni sur la place des Acacias toutes les quadrettes cadurciennes disponibles. Les parties, intéressantes dans l'ensemble, furent disputées avec acharnement.

A la fin de la journée, seules restaient en présence les quadrettes Gaillard et Marduzzi, toutes deux de l'Amicale Bouliste des Badernes.

La finale, disputée à la lumière sur le boudoir de la Société, vit la victoire de la quadrette Marduzzi, qui s'était montrée la meilleure durant toute la journée.

En adressant nos félicitations aux vainqueurs nous remercions les quadrettes étrangères à notre Société qui ont apporté en participant à ce concours, l'animation et le stimulant qui rendent ce jeu si intéressant. Nous espérons que la voie que nous avons tracée sera suivie et que le jeu de boules, distraction saine, reprendra dans notre cité la place qui lui est due.

Arrondissement de Cahors

Catus

Accident de bicyclette. — En faisant la tournée de ses malades, le dévoué Docteur Couderc a été victime d'un accident de bicyclette qui fut heureusement net par ses jours en danger.

Nous faisons des vœux pour que la guérison du si sympathique Docteur soit très rapide, afin que ses nombreux clients, angoissés par cette mauvaise nouvelle, soient complètement rassurés en le voyant de nouveau opérer.

Lagarde

Obsèques. — Samedi matin ont eu lieu les obsèques de M. André, Conseiller honoraire de la cour d'appel d'Agen.

Tout le village, un grand nombre d'amis et de personnalités de la région l'accompagneront à sa dernière demeure. Ce cortège, respectueux et attristé, fut un émouvant témoignage de la sympathie et de la grande estime dont jouissait l'homme de bien qui s'en allait.

Nous adressons à la famille nos bien attristées condoléances.

La machine

fonctionne-t-elle bien ?

Si vous ressentez des troubles du côté de l'estomac, du foie, des reins, de l'intestin, si vous êtes constamment constipé, c'est que quelque chose va mal ; vous éprouvez de la lourdeur après les repas, vous ressentez des bouffées de chaleur au visage, des crampes, des aigreurs, des maux de la migraine, des points de côté. Qu'attendez-vous pour faire une cure de tisane Vichyfloré. Prenez-en donc tout simplement une tasse après votre repas du soir, tout rentrera dans l'ordre : foie, reins, estomac, intestin, fonctionneront aisément, normalement et votre constipation disparaîtra. Ajoutons que la tisane Vichyfloré est délicieuse au goût et convient à tous les âges et à tous les tempéraments. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Pharm.

Arrondissement de Figac

Figac

Un voleur arrêté. — Ces jours derniers, Mme Monziès, habitant rue Tonfort, déposait une plainte contre inconnu, pour disparition d'une somme de trois cents francs enlevés du tiroir de son armoire à glace. Les soupçons se portèrent rapidement sur un jeune homme de 16 ans, S..., replié de Paris, de-

puis février dernier, après sa sortie de Fresnes, où il avait été relégué pour vol d'une somme de 800 francs commis en septembre 1939.

Le jeune homme avait été aperçu au moment où il sortait de la maison de la rue Tonfort. Il a été accueilli à la baignade du Célé par M. le commissaire de police, auquel il a tout avoué, après un sérieux interrogatoire. Le jeune voleur s'était introduit dans la maison au moyen de la clé ordinairement remise dans une cachette. Il avait emporté tout l'argent qui se trouvait dans le tiroir, soit 3 billets de 100 francs.

Lorsqu'il fut appréhendé, il ne lui restait plus que 11 francs, ayant dépensé tout le surplus en apéritifs et en cigarettes.

Employé à la gare de Figac, il avait été licencié il y a une quinzaine de jours.

Abandonné par ses parents l'enfant avait été recueilli par une tante. Ouverture des épiceries. — Sur la demande des magasins de l'alimentation au détail, M. le Maire de Figac vient de prendre un arrêté fixant les heures d'ouverture et de fermeture des dits magasins. Ils doivent ouvrir de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h. 30.

Cet arrêté est simplement justifié par le fait que certaine clientèle faisait queue à des heures impossibles et passait d'un magasin à l'autre.

Corn

Un beau geste de générosité. — Nos réfugiés, dans la joie du retour vers leurs demeures, n'oublient pas l'accueil chaleureux que notre population leur a fait en des heures si graves et si pénibles.

C'est ainsi que M. Bongrand, réfugié de Paris, a fait don d'une somme de 200 fr. pour le bureau d'assistance de notre commune.

D'autre part, M. Martin, réfugié de Dieppe, a aussi donné 100 fr. pour le même bureau d'assistance.

Au nom de tous les nécessiteux de la commune, nous remercions vivement ces généreux donateurs. — *Le Maire*.

Quand vous serez soulagé

ne soyez pas imprévoyant

En prenant un cachet de Gandol matin et soir, on réalise la cure antirhumatisme la plus nouvelle sous l'influence de laquelle l'état arthritique s'améliore rapidement, en même temps que les états douloureux s'éspacent et disparaissent. Quand la douleur a cessé, le rhumatisme doit poursuivre l'usage du Gandol dix jours chaque mois. L'habitude est vite prise, et ainsi toute nouvelle crise sera évitée. Pour dix jours de traitement, le Gandol, sans ennui pour l'estomac, coûte 14 fr. 60. Ttes Pharm. et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Marché du 10 août. — Marché bien approvisionné et très actif. Principaux cours pratiqués : poules, coqs et canards, 10 fr. ; poulets de grain, 11 à 11 fr. 50 ; dindes, 9 fr. 50 ; pintades, 12 fr. le tout le demi-kilo ; pigeons communs, 8 à 10 francs ; de grosses espèces, 18 à 20 francs le couple ; beurre, assez rare, 20 francs la livre ; petits fromages de chèvre, 6 fr. 50 la douzaine.

Vols de vélos.

Depuis quelques temps on signale de nombreux vols de bicyclettes à Souillac et dans les communes voisines. Ces jours derniers, Mme Juliet, propriétaire à Pinauc, eut le regret de constater que deux bicyclettes qui étaient dans son immeuble avaient disparu. Plainte a été portée.

ETUDE DE MAITRE HERBECQ

Suivant acte reçu par Maître HERBECQ, notaire à Cahors, 3, place Clément-Marot, le 2 août 1940, enregistré le six du même mois, Vol. 780, 1^{er} 102, case 564, Monsieur Roger FLQURENS et Madame Aline MERLE, son épouse, demeurant ensemble à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ont vendu à Monsieur Fernand-Paul DAVOT, boucher, demeurant à Cahors, 37, rue Lastié, époux de Madame Marie BAS.

Un fonds de commerce de boucherie, dite « Boucherie Layé », exploitée à Cahors, 3, place St-Maurice, comprenant le droit au bail et le matériel et le mobilier commercial.

Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les dix jours au plus tard de la deuxième insertion effectuée dans la présente feuille d'annonces légales, au domicile (in par les parties, à Cahors, 3, place Clément-Marot, en l'étude de Maître HERBECQ, notaire.

Pour première insertion.

Imp. COUCHANT (personnel intéressé) le co-gérant : L. PARAZINES.

Le Maréchal Pétain parlera

aujourd'hui mardi, à la radio

Le maréchal de France, chef de l'Etat français, prononcera ce soir, mardi 13 août, à 19 h. 30, une allocution radiodiffusée.

Dernière heure

Deux jeunes dames descendaient vers Rieuvail en parlant avec animation.

Il ne fut pas nécessaire à Ruitz d'observer longtemps les promeneuses pour reconnaître la silhouette d'Orane. Sa compagne, toute jeune, ne pouvait être Mme Le Cadron. Ruitz le regretta : — Une amie, sans doute... j'aurais préféré la mère.

Toutes deux portaient un grand chapeau de paille souple qui ombrageait le haut du visage. Trop occupées à bavarder, elles ne remarquèrent pas celui qui les examinait avec tant d'attention.

A leur vue, d'un geste instinctif, le jeune Espagnol s'était rejeté derrière les caisses de fusains, car, pour mieux exécuter son dessin, il avait quitté cet abri de verdure depuis un moment.

Maintenant, de sa place, le cœur battant subitement d'émotion, il suivait des yeux les deux jeunes filles qui avançaient vers lui.

Bientôt, elles seraient là... L'appareil à photos, armé et glissé entre deux branches d'arbuste, il n'eut plus qu'à guetter leur passage et à appuyer sur l'obturateur quand elles furent à quelques pas de lui... Geste automatique qu'il accomplit dans une sorte d'hypnose.

A travers les feuilles, ses yeux dévisageaient celle qui était sa femme, et la même ivresse qui l'avait ensorcelé sur la place de Catalogne le saisissait à nouveau.

Immuable et muet, il fixa longtemps la silhouette gracieuse qui s'éloignait sur la route poussiéreuse. Quand elle ne fut plus qu'un point indistinct à l'entour du village, le jeune homme essaya de se remettre à peindre. Mais une vision profane se mêla à celle du Christ qui avait éveillé son inspiration ; il semblait que pour Ruitz rien ne comptait plus à présent que le mince visage féminin et les grands yeux myosotis au pouvoir magnétique.

(A suivre).

RENSEIGNEMENTS

OLÉAGINEUX A REPANDRE

Le 25 juin, le Maréchal Pétain nous a dit : « La terre demeure votre recours ». Si l'on veut bien s'en rendre compte la France paraît moins pauvre que Job sur son fumier.

Il est inutile de parler dans le Haut-Quercy de l'huile de noix. Qu'on sache seulement que si le Blocus continental nous prive de l'importation sur notre territoire métropolitain des arachides, produit de nos colonies de l'A.O.F., il affecte aussi bien nos opérations d'exportation. Or, les statistiques nous révèlent qu'en 1938 il a été exporté pour une valeur de 81 millions de francs d'huile de noix. En toute logique ce qui était vendu au dehors devrait rester disponible pour la satisfaction de nos propres besoins grandissants en surplus des quantités normales de la consommation courante.

Outre l'huile de noix, il sera peut-être opportun d'attirer l'attention des Quercynois sur celle d'œillette (huile blanche) tirée des graines du pavot pourpre (Papaver Nigrum Lobe).

Cette plante croît spontanément et par ailleurs sa culture est très facile dans les jardins où il n'y a qu'à répandre la semence en planche. Elle se reproduit ensuite d'elle-même. Dans les champs on la jettera à la volée et elle prospérera pourvu que le sol soit léger, qu'on ait eu soin de le « clairer » (vieux mot pour éclaircir) et de le débarrasser par quelques sarclages des plantes étrangères.

La graine du pavot pourpre est absolument défensive et n'a rien de narcotique. L'huile qui en est extraite est de couleur jaune clair, d'un saveur très douce ; elle se congèle à moins 10° (huile de noix : moins 27°) et sa densité est de 0,9249.

Les ménagères l'apprécieront autant que la « Rufigue » et que l'huile de noix qui a le défaut de rancir facilement.

Elle est plus connue que celle qui provient des graines de la courge potiron (Cucurbita Maxima, Duchartre) usitée dans l'Anjou sous le nom d'« huile de terre ».

Ses graines contiennent l'huile fixe dont il vient d'être question et, en outre, un principe aromatique, du paronchyme, de la chrysothylle, du sucre, de l'émulsine, de la gomme et de l'acide citrullique.

La courge potiron, originaire de l'Inde, se cultive en assez grande quantité dans les jardins à des fins alimentaires pour qu'on ne soit plus tenté de méuser de ses graines.

« Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme », écrit Darwin.

L'huile tirée de la graine de potiron peut être un cas d'espèce de cet axiome généralisé.

Ainsi, grâce aux dons de Flore et de Pomone, l'huile ne peut nous faire défaut. — E. GASEL.

PETITES ANNONCES

J'achèterais cuves de toute contenance. Faire offres : Barreau, 28, rue du Pape Jean-XVII, Cahors. (32.544).

EXAMENS de passage, Baccalauréat, Révisions de vacances : Leçons de latin, grec, français, philosophie. Ecrire : M. Duhamel, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.561).

Raymond LACAZE, boucher, 2, place Galdemar, Cahors, démobilisé, informe sa clientèle de la réouverture de la Boucherie : samedi 17 août 1940.

OCASION à vendre, cause départ prochain, cuisinière, utilisée deux mois. Prix avantageux. S'adresser : M. Claes (matin), 32, rue Président-Wilson, Cahors. (32.568).

ETUDE DE MAITRE HERBECQ. Suivant acte reçu par Maître HERBECQ, notaire à Cahors, 3, place Clément-Marot, le 2 août 1940, enregistré le six du même mois, Vol. 780, 1^{er} 102, case 564, Monsieur Roger FLQURENS et Madame A